

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÉSOLUTIONS NUMÉROS 22-24 et 22-25**

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le 17 janvier 2022, le Conseil municipal a adopté les résolutions suivantes concernant des demandes d'autorisations de projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) :

- **RÉSOLUTION NUMÉRO 22-24** accordant la délivrance d'un permis de construction d'un immeuble à vocation résidentielle comportant 32 logements abordables au 5560, boulevard Laurier Ouest (lot 1 967 915), dans la zone 2029-M-01.
- **RÉSOLUTION NUMÉRO 22-25** accordant la délivrance d'un permis de construction d'un immeuble regroupant des unités d'habitation et des espaces commerciaux de bureau au 3245, boulevard Laframboise (lot 1 966 511), dans la zone 3056-C-03.

Ces résolutions sont entrées en vigueur le 26 janvier 2022, date de l'émission des certificats de conformité de la MRC des Maskoutains. Toute personne intéressée peut les consulter au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 2 février 2022.



Crystel Poirier, LL.L  
Greffière